



mardi 02 juillet 2013

Le Parlement Européen réclame le contrôle technique des deux roues motorisés dès 2016

Consternation parmi les représentants des motards européens présents ce mardi 2 juillet à Strasbourg à l'occasion du vote sur le « paquet contrôle technique ».

Revenant sur le compromis adopté en Commission Transports le 30 mai dernier, les députés européens ont en effet réintégré lors du vote en séance plénière les deux roues motorisés dans le champ d'application de la réglementation européenne sur le contrôle technique. A une courte majorité, ils ont choisi de ne pas attendre les résultats de l'étude réclamée à la Commission Européenne pour juger de l'utilité de cette mesure.

La semaine précédente, des amendements visant à appliquer un contrôle technique périodique à certaines ou à toutes les catégories de deux roues motorisés avaient été déposés par des députés anglais, belges et roumains.

C'est la position belgo-roumaine d'Isabelle Durant et Silvia-Adriana Ticau qui a été retenue par la majorité des députés européens. Elle propose un contrôle technique sur la même périodicité que les automobiles (soit 4 ans-2 ans-2 ans).

Les députés français, néerlandais, suédois notamment, qui avaient été mobilisés par les associations motocyclistes de leurs pays respectifs ont voté dans leur ensemble contre le contrôle technique moto. Mais face à la majorité des pays qui disposent déjà de telles mesures réglementaires, cela n'a pas été suffisant.

La partie n'est pas pour autant perdue pour les motards et plus largement pour les citoyens européens face au lobbying de l'industrie du contrôle technique. En effet, le Conseil Européen a d'ores et déjà, et à la quasi unanimité, adopté une position diamétralement opposée à la voie choisie par le Parlement Européen aujourd'hui.

Le trilogue va donc se poursuivre entre Parlement Européen, Commission Européenne et Conseil des ministres de l'Union Européenne afin de trouver une porte de sortie à ce dossier.

La FFMC, la FFM et le CODEVER, qui n'ont pas ménagé leurs efforts au cours de l'année écoulée, étudient d'ores et déjà les meilleurs moyens de reprendre l'avantage.

Elles remercient toutefois l'ensemble des eurodéputés français qui se sont engagés à leurs cotés contre cette mesure inutile et coûteuse.

**Fédération Française
de Motocyclisme**

74 avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 24

Fax : 01 47 00 08 37

communication@ffmoto.com

**Fédération Française
des Motards en Colère**

35bis rue des Messiers

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 18 12 15

Fax : 01 48 18 03 19

contact@ffmc.fr

**Collectif de Défense
des Loisirs Verts**

1 rue Édouard Bouthier

89500 Villeneuve sur Yonne

Tél. : 09 650 444 76

Fax : 03 86 83 59 10

contact@codever.fr